



MEMO

L'unité Loge 9-11 - Local 1976 - Syndicat des Métallos
Unit Lodge 9-11 - Local 1976 - United Steelworkers

CCRI - FUSION CIRB - FUSION

Bonjour à tous,

Veillez prendre note que le CCRI a rendu sa décision concernant la plainte déposée par le SCC Imad contre le syndicat des Métallos.

Le CCRI donne raison à Imad et ordonne les parties à l'arbitrage de différend pour déterminer les modalités de fusion à l'égard des listes d'ancienneté.

Les agents et les SCC auront tous deux la possibilité de faire valoir leurs points de vue à l'arbitre qui lui devra déterminer si une fusion des listes d'ancienneté est nécessaire. Dans l'éventualité où l'arbitre serait d'avis qu'une fusion des listes est nécessaire, il devra statuer sur la manière de les fusionner.

Les frais légaux des parties lors de cette arbitrage sera couvert par le syndicat des Métallos. Un arbitre sera nommé dans les 15 prochains jours. Dès que plus d'information sera disponible, vous en serez informé.

Les rumeurs voulant que le CCRI aurait ordonner une fusion des listes d'ancienneté sont fausses.

Hi everyone,

Please be advised that the CIRB has handed in its decision concerning the complaint lodged by the SCC Imad against the United Steel Workers.

The CIRB has welcomed Imad's complaint and ordered all parties to an arbitration to settle whether or not a fusion of the seniority list is needed. If it is, he will also have to decide on how best to proceed.

Screeners and SCCs will both get a chance to make their case to the arbitrator. Legal cost for both parties will be covered by the United Steel Workers. An arbitrator will be named within the next 15 days. As soon as more info are available, you will be informed.

Rumors that the CIRB has ordered the seniority list to be merged are false.

Comité Exécutif
15 octobre 2013